



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU - WISSEMBOURG
COMMUNE DE MOTHERN 67470
17, Rue de la Mairie
Téléphone : 03 88 54 60 22 - mairie@mothern.fr

N° 25/2026/FB/SD/ACD

Arrêté municipal fermeture exceptionnelle de l'école maternelle et de l'école élémentaire

VU l'alerte canicule orange de Météo-France du département du Bas-Rhin qui prévoit des conditions météorologiques nécessitant un niveau de vigilance particulier à compter de vendredi 19 juin 2026 à 12h00,

VU le placement de la Préfecture du Bas-Rhin en alerte Orange canicule et sa décision d'activer en conséquence le niveau 3 "Alerte canicule" du plan ORSEC "gestion des vagues de chaleur",

VU l'avis favorable de l'Inspection de l'Éducation Nationale en date du 23 juin 2026,

CONSIDÉRANT les risques sur la santé et notamment les publics vulnérables,

CONSIDÉRANT les températures ambiantes dans les salles de classe de l'école élémentaire et de l'école maternelle de Mothern,

CONSIDÉRANT le principe de précaution et le risque de déshydratation rapide des jeunes enfants,

ARRETE :

Article 1 : En raison de l'alerte canicule, l'école maternelle et l'école élémentaire de Mothern seront exceptionnellement fermées les après-midis du jeudi 25 juin 2026 et du vendredi 26 juin 2026.

Les enfants sont invités à rester chez eux.

Un service minimum sera mis en place dans la salle du conseil municipal de la Mairie pour les enfants ne pouvant pas être gardés chez eux.

Fait à Mothern, le 24 juin 2026

Le Maire,
Florian BUCHMANN



Copie à Madame l'inspectrice de l'éducation Nationale, aux directeurs des écoles de Mothern.

Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Acte rendu exécutoire après transmission par voie électronique au contrôle de légalité le : 24/06/2026

Date de publication sur le site internet de la commune le : 24/06/2026